

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Huitièmes « journées des droits de l'enfant » - Organisation de la journée d'échange et de réflexion - Convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville et la Ligue de l'enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or (FOL 21) - Avenant n°1

Mlle Maslouhi, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2001, la Ville organise une manifestation sur plusieurs jours autour de la date anniversaire du 20 novembre, qui vise à promouvoir la convention internationale des droits de l'enfant signée en 1989.

Projet conçu par le Centre Communal d'Action Sociale et organisé lors des deux premières années par la direction de la petite enfance, les « journées des droits de l'enfant » ont été confiées en 2003, pour leur organisation, à la direction de la jeunesse.

Cette manifestation se décline en trois journées à destination de trois publics différents :

- une journée festive destinée aux enfants et à leurs parents,
- une journée d'échange et de réflexion, qui réunit les professionnels et responsables d'associations oeuvrant dans le domaine de l'enfance autour d'ateliers,
- une soirée « jeunes » organisée au bénéfice des adolescents et jeunes adultes.

L'intégration de ces journées dans le projet éducatif local a pour conséquence l'obligation de compléter la journée d'échange et de réflexion par de nouvelles missions qui justifient une évolution de son organisation.

En effet, si les précédentes éditions de cette journée se sont avérées fructueuses en terme de maillage des acteurs locaux, il est désormais souhaité que les années qui viennent soient celles d'un travail collaboratif qui participe au développement qualitatif de la politique éducative locale.

Par ailleurs, l'Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social, partenaire historique de la manifestation, a souhaité profiter du nouvel élan donné à cette journée pour se mettre en retrait de l'organisation et se repositionner sur un rôle ponctuel d'appui technique et d'expertise.

Le principe d'une organisation sous-traitée à une ou plusieurs fédérations d'éducation populaire a été arrêté et présenté au comité de pilotage des « journées des droits de l'enfant » le 13 juin 2008.

C'est ainsi que la Ville se propose de confier à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or l'organisation de la journée d'échange et de réflexion des huitièmes « journées des droits de l'enfant ». A cet effet, la passation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville et l'organisme est envisagée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de confier à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or l'organisation de la journée d'échange et de réflexion prévue dans le cadre des huitièmes « journées des droits de l'enfant » 2008,
- approuver le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or, annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 NOV. 2008





**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
PASSÉE LE 30 JUIN 2008,
ENTRE LA VILLE DE DIJON
ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES DE LA CÔTE D'OR
HUITIÈMES JOURNÉES DES DROITS DE L'ENFANT
ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION
AVENANT N°1**

Entre la Ville, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2008

Et

La Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or (Ligue - F.O.L. 21) représentée au niveau local par son président, Monsieur Alain Renault, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte d'Or le 9 février 1928 et dont le siège social est situé 2, rue Claude Bernard - 21000 Dijon.

Préambule

La journée d'échange et de réflexion destinée aux professionnels et représentants des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'enfance constitue l'une des trois journées de la manifestation que la Ville organise autour du 20 novembre pour promouvoir les droits de l'enfant.

Si les précédentes éditions de cette journée se sont avérées fructueuses en terme de maillage des acteurs locaux, il est désormais souhaité que les années qui viennent soient celles d'un travail collaboratif qui participe au développement qualitatif de la politique éducative locale. C'est pourquoi, la décision de confier l'organisation de cette journée à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or a été prise, s'inscrivant ainsi dans l'esprit de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et cette association le 30 juin 2008.

Par le présent avenant, la Ville et la Ligue de l'Enseignement s'engagent à coordonner leurs actions en vue d'organiser l'édition 2008 de la journée d'échange et de réflexion des huitièmes journées des droits de l'enfant.

Article 1 - OBJET

Afin de poser les bases d'un dialogue constructif et pérenne avec les professionnels et

représentants des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'enfance reposant sur la promotion d'une culture de la participation et de l'évaluation, la Ligue de l'Enseignement aidera la Ville à atteindre l'objectif suivant :

enrichir les pratiques pédagogiques et la sensibilisation aux thématiques de l'enfance et de la jeunesse en apportant des connaissances, des témoignages, des outils pédagogiques et méthodologiques, et en favorisant les échanges de pratiques en vue de collaborations futures.

Pour atteindre cet objectif, la Ligue de l'Enseignement remplira les missions suivantes :

En amont de la journée :

> sur la base du thème général arrêté par la Ville : « développer l'écoute et la participation des enfants et des jeunes », elle définira les problématiques qui en découlent, et organisera la répartition du travail de réflexion des quatre ateliers ;

> rédiger un document destiné aux participants potentiels de la journée afin que ceux-ci puissent choisir l'atelier dans lequel ils entendent s'impliquer ; ce document validé au préalable par la Ville, comprendra le programme de la journée, une présentation des différents ateliers et un coupon-réponse afin de gérer au mieux la répartition des participants ;

> gérer les inscriptions des participants à cette journée ;

> constituer un dossier d'accueil, validé au préalable par la Ville, à remettre aux participants lors de leur émargement ;

> veiller à la mise en place du dispositif pédagogique par atelier, l'organisation matérielle et logistique restant de la responsabilité de la Ville ;

> mettre en place un forum de présentation des démarches pédagogiques (jeux, arts plastiques, théâtre, expositions) ;

Pendant la journée:

> assurer la présentation et l'animation de la journée et du travail d'atelier ;

> tenir le stand d'accueil et faire signer les participants ;

> assurer la collecte des tickets-repas à l'entrée de la salle à manger ;

> animer le forum de présentation des démarches pédagogiques ;

En fin de journée :

> démonter les dispositifs pédagogiques (affichages, documents divers) qui auront été éventuellement mis en place au sein des ateliers et procéder au rangement des salles

> remettre les clés des salles au coordinateur de la direction de la jeunesse.

Article 2 - EVALUATION

Un comité d'évaluation composé de cinq membres, à savoir : deux élus, deux représentants de la Ligue de l'Enseignement, un représentant de la direction de la

jeunesse, service organisateur des journées des droits de l'enfant, aura en charge de déterminer si l'action menée par la Ligue de l'Enseignement a permis de rapprocher l'organisation de la journée des objectifs assignés par le présent avenant.
Dans l'hypothèse où l'objectif défini ci-dessus est atteint, la Ville reconduira son partenariat, dans des conditions qui feront l'objet d'une nouvelle convention triennale.

Article 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Le montant de la prestation due à la Ligue de l'Enseignement est arrêté à la somme forfaitaire de 7000 € TTC, établi en référence aux conditions financières arrêtées lors des précédentes éditions.

Le versement de cette somme fera l'objet d'une facture établie par la Ligue de l'Enseignement, à l'issue du déroulement de la journée d'échange et de réflexion.

Article 4 - DOMICILIATION

Pour l'exécution des présentes, les signataires font élection de domicile, à savoir :
Ville de Dijon - Hôtel de Ville - BP 1510 - 10, place de la Libération - 21000 Dijon
Ligue de l'Enseignement - F.O.L 21 - 2, rue Claude Bernard - 21000 Dijon.

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire
Pour le Maire,
L'adjoint délégué
à la jeunesse, à la vie associative
et à la démocratie locale

Laurent Grandguillaume

Pour la Ligue de l'Enseignement
Le Président de la section locale

Alain Renault